

Règlement général de la Chavannaise

Sont soumis au présent Règlement, la Course pédestre de la Chavannaise dont de le Walking (ci-après et en l'absence de référence spécifique à une épreuve particulière, collectivement la Course). L'inscription à l'une de ces épreuves implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent Règlement ainsi que des "Directives aux participants" publiées avant la Course.

Organisation

La Course de la Chavannaise est organisée par l'association Athlétisme Viseu Genève.

Inscriptions

Les épreuves de la Course de la Chavannaise sont ouvertes aux adultes et aux enfants. Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives, et ne peuvent pas faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Il est possible de s'inscrire sur place jusqu'à une heure avant chaque départ moyennant une majoration de 5 francs.

Dossards

Les personnes inscrites doivent se rendre dans la salle communale pour retirer leur dossard. Une pièce d'identité peut être demandée lors de la remise du dossard. Le concurrent qui n'aura pas retiré son dossard au moins 1 heure avant le départ de sa course ne sera pas admis au départ de celle-ci. Sa finance d'inscription ne sera pas remboursée. Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession d'un dossard (excepté les adultes dans la course parents-enfants). Celui-ci doit être fixé de manière visible et non plié. Ceci est également valable pour les épreuves du Walking.

Départs

Les participants sont invités à se rendre suffisamment tôt dans la zone de départ en fonction de l'horaire de leur course. La zone de départ et d'arrivée étant la même pour tous les participants de toutes les catégories excepté les catégories juniors femmes, seniors femmes, vétérans 1 femmes, vétérans 2 femmes, leur zone de départ se trouvant 1500m plus loin. Elles suivront les indications mises en place et se rendront dans la zone de départ femmes. L'organisateur faisant appel à la sportivité de chacun afin de faciliter un départ harmonieux pour tous.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par mso-chrono.ch

Classements

Les classements sont établis sur la base du temps brut, à savoir le temps écoulé entre le coup de pistolet et le franchissement de la ligne d'arrivée. Les concurrents du Walking sont classés également par ordre alphabétique, avec indication de leur résultat chronométrique. Les résultats, ainsi que les statistiques, photos et autres informations importantes se trouveront sur le site www.avgeneve.ch.

Prix souvenir et prix spéciaux

Chaque participant ayant terminé sa course recevra un prix souvenir. De plus, des prix spéciaux récompenseront les 3 premiers de chaque catégorie ainsi que les 4 ou 5 meilleurs temps au prorata des participants par catégorie. Ceci sera déterminé par les membres de l'organisation. Ces prix seront attribués le jour de la course. Aucun prix ne sera envoyé par la poste.

Un prix spécial récompensera le vainqueur du défi homme/ femme.

Litige

Tout litige est tranché définitivement par un jury d'appel présidé par M. Paulo Da Costa, président du comité de la course. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

Responsabilité, assurance accident et vol.

Les concurrents participant aux différentes épreuves de la course pédestre de la Chavannaise sont sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol lors de la manifestation. Tous les participants doivent être personnellement assurés.

Protection des données

Par son inscription à la course de la Chavannaise, le concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile (mais non pas de son adresse complète), numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et des résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par le speaker de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers. Les photos et films réalisés dans le cadre de notre manifestation peuvent être utilisés pour des médias écrits et électroniques ainsi que pour nos propres moyens promotionnels ou des livres. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation.

L'organisateur s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales.

Responsabilité

En prenant part à la Course de la Chavannaise ou à l'épreuve de Walking, les participants déclarent avoir lu attentivement les "[Directives aux participants](#)" de même que le Règlement général de la Course, publiés sur ce site Internet et s'y conformer.